

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NEVERS**DE/2020/02/08/033****ACTES/7.10**

Nombre de conseillers : L'An deux mille vingt, le huit février.

En exercice : 44 Le Conseil Communautaire de la communauté d'agglomération de Nevers, dûment convoqué conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire au siège social de la Communauté d'Agglomération à Nevers, sous la présidence de Monsieur Denis Thuriot.

Présents : 33

Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 31 janvier 2020

Présents :

AMELAINE Bénédicte, AUBRY Gérard, AUGENDRE Maryse, BARSSE Hervé, BERGER Fabrice, BONNICEL Isabelle, BOURCIER Alain, CORDIER Philippe, DEVILLECHAISE Jean-Pierre, DIOT François, DUBOIS Brigitte, DUBOIS Jean-François, FLEURIER Catherine, FRANCILLON Jacques, FRANEL Danielle, GRAFEUILLE Guy, HERTELOUP Alain, JACQUET Gilles, KOZMIN Isabelle, LOREAU Danièle, MAITRE Mauricette, MANGEL Corinne, MARTIN Louis-François, MERCIER Jacques, MONET Michel, MOREL Xavier, PERGET Cédrik, ROCHER Marylène, SICOT Olivier, SUET Michel, THOMAS Michèle, THURIOT Denis, WOZNIAC Anne.

Avaient donné pouvoir :

BOUJLILAT Amandine à SUET Michel, BOURGEOIS Daniel à HERTELOUP Alain, CHARVY Nathalie à DIOT François, DAMBRINE Christophe à BONNICEL Isabelle, FRIAUD Jean-Guy à THOMAS Michèle, MAILLARD Guillaume à CORDIER Philippe.

Excusés :

LAGRIB Mohamed, LORANS Véronique, ROYER Nathalie, SAINTE FARE GARNOT Florent, SEJEAU Wilfried.

Tarification du Service d'entretien des dispositifs d'Assainissement Non Collectif : année 2020

Le SPANC assure depuis sa création en 2007 la réalisation de différentes prestations pour le compte des abonnés.

L'entretien des installations est une compétence facultative assurée par la Communauté d'Agglomération et donne lieu à redevance pour une prestation de vidange des installations d'assainissement. L'entretien et la vidange des installations d'assainissement non collectif est assurée par un prestataire, dont le contrat a pris fin le 31 décembre 2019.

Nevers Agglomération a relancé un marché. De nouveaux tarifs ont été intégrés pour mieux tenir compte des réalités du terrain et concernent notamment :

- le forfait de vidange jusqu'à un volume 2,5m³
- la vidange d'un bac à graisses d'un volume inférieur à 500 litres
- l'entretien des micro-stations d'épuration
- l'entretien des postes de relevage
- l'entretien des canalisations et des dispositifs de traitement (curage / nettoyage des canalisations)
- le dégagement de regards inaccessibles
- les plus-value pour la vidange de dispositifs au-delà de 50 m de tuyau de curage.

Les conventions d'entretien avec les particuliers ont été modifiées pour inclure ces nouveaux tarifs de vidange et fixer les modalités de prise de rendez-vous. Les termes de la convention incluent également la possibilité du vidage total des équipements de prétraitement pour un signataire qui envisage de raccorder les eaux usées provenant de son habitation à un collecteur public d'eaux usées.

La commission d'appel d'offres a retenu l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse : celle de la société VEOLIA Eau.

La modification des tarifs qui vous sont proposés suite aux résultats de la consultation et correspondant à la proposition de VEOLIA Eau, sont :

Prestations 2020			
Ces prix comprennent la prise de rendez-vous, le déplacement jusqu'à l'installation concernée par l'entretien, le traitement transport jusqu'au site de traitement et l'élimination des matières vidangées.			
Opérations d'entretien	Unité	Prix Unitaire	Tarif 2019
1 - Vidange fosse septique jusqu' à 2 500 l Ce prix rémunère la vidange d'une fosse septique d'une capacité inférieure ou égale à 2 500 l, située à moins de 50 m du lieu de stationnement de l'hydrocureur, le nettoyage du préfiltre intégré à la fosse lorsqu'il existe	Forfait	215.00 €	-
2 - Vidange fosse toutes eaux 3 000 l Ce prix rémunère la vidange d'une fosse septique toutes eaux d'une capacité de 3 000 l, située à moins de 50 m du lieu de stationnement de l'hydrocureur, le nettoyage du préfiltre intégré à la fosse lorsqu'il existe.	Forfait	245.00 €	200.00 €
3 - Vidange bac à graisse V< 500 l Ce prix rémunère la vidange du bac à graisse jusqu'à un volume d'ouvrage inférieur ou égal à 500 l, situé à moins de 50 m du lieu de stationnement de l'hydrocureur.	Forfait	95.00 €	-
4 - Entretien micro station Ce prix rémunère l'identification du type de microstation et son entretien conformément aux prescriptions du fabricant.	Forfait	276.00 €	-
5 - Nettoyage du décolloïdeur Ce prix rémunère l'entretien du filtre décolloïdeur indépendant de celui de la fosse, conformément aux prescriptions du fabricant.	Forfait	95.00 €	-
6 - Poste de relevage Ce prix rémunère l'identification du type de relevage et son entretien conformément aux prescriptions du fabricant.	Forfait	100.00 €	-
7 - Entretien des canalisations de transit Ce prix rémunère le débouchage de canalisations de transit, situées avant ou après la fosse et en aval de l'habitation	Forfait	120.00 €	-
8 - Entretien du dispositif de traitement et/ou d'évacuation Ce prix rémunère le curage et/ou le nettoyage des canalisations du système de traitement (drains d'épandage, dans la limite de 100 m de drains, du dispositif d'évacuation, du regard de répartition).	Forfait	120.00 €	-
9 - Dégagement des regards inaccessibles Ce prix rémunère le dégagement des regards inaccessible en raison de la présence de matériaux meubles (terre, herbe, sable...) sur une hauteur maximum de 50 cm.	Le ¼ d'heure	22.00 €	-
10 - Remplacement de la pouzzolane Ce prix rémunère l'évacuation de la pouzzolane usagée et le remplissage du décolloïdeur avec de la pouzzolane neuve.	Forfait	100.00 €	66.00 €
11 - Vidange fosse V > 3 000 l Ce prix rémunère la majoration à appliquer sur le prix P2, pour la vidange d'une fosse toutes eaux d'une capacité supérieure à 3 m3 située à moins de 50 m du lieu de stationnement de l'hydrocureur.	Le forfait /m ³ Supplémentaire	35.00 €	48.00 €

12 - Installation de tuyaux supplémentaires au-delà de 50 mètres Ce prix rémunère l'installation de tuyaux supplémentaires au-delà de 50 m séparant l'ouvrage du lieu de stationnement de l'hydrocureur.	Le forfait / tranche de 5 ml	24.00 €	-
13 - Frais de déplacement en cas d'absence Ce prix rémunère l'entreprise si l'utilisateur est absent à son rendez-vous.	Forfait	60.00 €	-
14 - Intervention d'urgence à j +1 Ce pourcentage rémunère l'intervention d'urgence dans les 24h après contact avec l'entreprise		Sans surcoût	-
15 - Intervention d'urgence à j +2 Ce pourcentage rémunère l'intervention d'urgence dans les 48h après contact avec l'entreprise		Sans surcoût	-

Les conseillers communautaires approuvent à l'unanimité les tarifs du service d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif pour l'année 2020 et la convention-type d'entretien avec les particuliers.

Le Président,
Denis THURIOT

